



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mercredi 29 juin 2022

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : BUDGET PRINCIPAL

Etaient présents :

Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Claudie LE BIHAN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Antoine GOYER, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Emmanuelle TROCADERO, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Pascaline ALNO à Armelle GEGOUSSE, Claude ORVOINE à Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Cédric ORVOËN à Patricia QUERO-RUEN, Martine LIEDOT à Jean-Guillaume GOURLAIN, Vagtang CROGUENNEC à Claudie LE BIHAN, Marie-Hélène HUCHET à Emmanuelle TROCADERO.

Absent : Ronan Loas, Maire, ayant quitté la salle afin de ne pas prendre part au vote

Secrétaire de séance : Brigitte LE LIBOUX

Présents : 26
Pouvoirs : 06
Absent : 01

n°01

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Patricia QUERO-RUEN

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L1612-12 du code général qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 décembre 2020 approuvant le budget primitif de l'exercice 2021 ;

Vu les délibérations du Conseil municipal en date 30 Juin 2021 et 14 décembre 2021 approuvant le budget supplémentaire et la décision modificative n°1 relative à cet exercice ;

Vu le compte de gestion du budget principal de la ville de Ploemeur pour l'exercice 2021 dressé par le comptable ;

Vu l'avis de la Commission 3 « Finances et ressources humaines, agglomération » du 16 juin 2022 ;

Le Maire étant sorti de la salle du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **PREND ACTE** de la présentation faite du compte administratif du budget principal de la ville de Ploemeur.
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux débits et crédits portés aux différents comptes
- **ARRETE** les résultats suivants du compte administratif 2021 et les restes à réaliser et à recouvrer de la section d'investissement conformément au tableau ci-dessous.

Libellés	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser	Résultats
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	21 768 377,85 €	19 082 981,71 €		
Recettes	21 768 377,85 €	21 992 592,31 €		
Résultat de clôture		2 909 610,60 €		
Résultat reporté				
Résultat net de fonctionnement				2 909 610,60 €
INVESTISSEMENT				
Dépenses	13 642 030,35 €	7 366 641,19 €	3 858 672,59 €	
Recettes	13 642 030,35 €	7 925 529,95 €	312 434,27 €	
Résultat de clôture		558 888,76 €	-3 546 238,32 €	
Résultat reporté		-828 433,91 €		
Résultat net d'investissement				-3 815 783,47 €
Résultat global de clôture		2 640 065,45 €		
Résultat net global				-906 172,87 €

Délibération adoptée à la MAJORITE – 1 CONTRE (Loïc TONNERRE) – 4 ABSTENTIONS (Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES)



Le registre dûment signé.
 Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,
 Maire